

2024-09



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 12
Conseillers présents 08

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS

Séance extraordinaire
du 11 avril 2024 à 19 heures 30 minutes

Sont présents : BITSCH Raymond, GUTTIG Stéphanie, MAZAJCZYK Richard, WALGENWITZ Eric, WALTER Brigitte, WEISS Jean-Julien, WEISS Nicolas et WOLF Vivien.

Absents excusés : DRAXEL Laurent, LILLER Laurent, SAGET Laurent, et SARROCA Mylène

Ont donné procuration : SAGET Laurent à WEISS Jean-Julien

Secrétaire de séance : WEISS Nicolas

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 25 mars 2024
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Budget primitif 2024 - modification

Monsieur le Maire donne connaissance des excuses des conseillers qui lui ont été transmises. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. et Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Point n° 1
Approbation du P.V. de la séance du 25 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Point n° 2
Désignation du secrétaire de séance

M. WEISS Nicolas est désigné secrétaire de séance.

Point n° 3
Budget Primitif 2024 - modification

M. le Maire explique à l'assemblée qu'une erreur s'est glissée dans le document Excel de présentation du Budget Primitif lors de la séance du 25 mars 2024, c'est pourquoi une séance extraordinaire de conseil municipal a été convoquée afin de pouvoir rectifier la délibération du 25 mars 2024 et voter le BP 2024 avant la date limite fixée au 15 avril.

A la suite de la demande de Mme JARDON Lydie, Conseillère aux décideurs locaux, les chiffres portés aux comptes 6817 et 7817 (dotation et reprise de provisions) avaient été modifiés, ce qui avait également entraîné la modification de la ligne budgétaire 023 « Virement à la section d'investissement ».

De ce fait, le montant porté à la ligne budgétaire 021 « Virement de la section de fonctionnement » est de 259 164.81 € (et non 257 821.81 €) et le montant inscrit au compte 2315 est de 9 364.81 € (au lieu de 8 021.81 €). Le montant total de la section d'investissement s'équilibre par conséquent à 652 557.38 € (et non 651 214.38 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le budget primitif de l'année 2024 présenté par le Maire, et qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Recettes	763 964.81 €
	Dépenses	763 964.81 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Recettes	652 557.38 €
	Dépenses	652 557.38 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40 minutes.

2024-10

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la séance du 11 avril 2024**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 25 mars 2024
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Budget primitif 2024 - modification

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
WEISS Jean-Julien	Maire		
WALTER Brigitte	1 ^{ère} Adjointe		
MAZAJCZYK Richard	2 ^{ème} Adjoint		
BITSCH Raymond	3 ^{ème} Adjoint		
WALGENWITZ Éric	Conseiller municipal		
SAGET Laurent	Conseiller municipal	Procuration à WEISS Jean-Julien	
WOLF Vivien	Conseiller municipal		
WEISS Nicolas	Conseiller municipal		
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal	Excusé	
GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale		
SARROCA Mylène	Conseillère municipale	Excusée	
LILLER Laurent	Conseiller municipal	Excusé	